

REPUBLIQUE FRANCAISE

11/2025

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSEEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

Séance du 27 février 2025

. Afférents au C.M.  
19L'an deux mille vingt-cinq,  
et le vingt-sept février. En exercice :  
19à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Claudy OLMETA Maire. Qui ont pris part à la  
délibération :Vote  
Pour 16  
Contre 0  
Abstention 0Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI,  
ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLIProcurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à  
Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,DATE DE LA  
CONVOCATION  
20/02/2025

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

DATE AFFICHAGE  
28/02/2025

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**ACQUISITION DE MATERIEL D'ACCES A LA MER POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**Le Maire propose au Conseil de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, une  
plage de la Commune.Ce projet nécessiterait l'acquisition de tapis et d'un fauteuil de baignage dont le coût  
s'élèverait **5.544,20 € HT**.

Une subvention pourra être demandée, le plan de financement s'établirait comme suit :

Organismes	%	Montant HT
ETAT	20,00	1.108,84
CDC	60,00	3.326,52
Commune	20,00	1.108,84
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>5.544,20</b>

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition du Maire
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus proposé
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.